



2. Place des Célestins à Lyon. La floraison des Magnolias. © Agence Desvigne & Dalnoky.



3. Parc de la Théols, à Issoudun. Une conversation dans la prairie. © Agence Desvigne & Dalnoky.



4. Square des bouleaux, rue de Meaux à Paris (architecte de l'opération Renzo Piano Building Workshop).
© C. Dalnoky.



ENTRETIEN

Les systèmes de parcs et les lisières comme outils de recomposition de la ville aujourd'hui

MICHEL DESVIGNE*

Denis Delbaere (DD) : Votre démarche de projet revisite les systèmes de parcs inventés par le paysagiste Frederick Law Olmsted à la fin du XIX^e siècle. Pourquoi et comment y parvenez-vous ?

Michel Desvigne (MD) : Notre implication sur des projets de recomposition territoriale à très grande échelle nous a amené à réinterroger concrètement ces systèmes de parcs et à en adopter les principes, à la fois simples et terriblement efficaces. Créées à l'ère industrielle pour des villes en pleine croissance, ces structures paysagères offrent, à rebours, un modèle opérant pour transformer les périphéries et les délaissés urbains de nos villes du XXI^e siècle.

J'ai découvert le travail d'Olmsted à Boston où je vivais, enseignant à Harvard. L'une des grandes singularités de ce paysagiste américain est la manière dont son système de parcs se superpose à la géographie existante et comment il la transforme et la prolonge. Cette amplification de la géographie est étroitement liée aux mouvements des sols, à la gestion des eaux et des infrastructures. Elle installe,

1. Le parc aux Angéliques, rive droite, Bordeaux.

© Michel Desvigne, paysagiste.

* Entretien avec Michel Desvigne, 4 mars 2024.



2. Washington Park System, cadrage ouest. © M. Desvigne, d'après Google Earth.

318

à grande échelle, un cadre stable, autour duquel les choses peuvent changer, s'adapter aux aléas. À Boston, New York ou Washington, des continuités de bassins, promenades, parcs et parkways composent aujourd'hui encore l'armature de ces villes.

Les tentatives de l'urbaniste Jean Claude Nicolas Forestier pour développer cette même pratique, voici un siècle, en France, ont malheureusement peu porté. Les villes nouvelles furent de formidables opportunités de mise en œuvre de ces grandes structures paysagères. À ma connaissance, seuls les concepteurs de Cergy-Pontoise et Michel Corajoud à L'Isle-d'Abeau s'en sont véritablement emparé. On ne pensait pas à cette échelle. Pourtant, construire de grandes continuités sur plusieurs dizaines de kilomètres, n'est-ce pas cela travailler à l'échelle du paysage ?

Aujourd'hui, il semble plus que jamais urgent et nécessaire d'adopter cette vision à grande échelle pour les territoires urbains et périurbains. Les friches industrielles et commerciales, toujours en mutation, représentent le levier de développement de nos villes bien connu et l'opportunité sous-exploitée d'y introduire de grandes continuités paysagères.

DD : Il me semble que plusieurs urbanistes et paysagistes ont tout de même appliqué cette idée de système de parcs, ou de trame verte,



3. Euralens, chaîne des parcs de l'Artois. © Michel Desvigne, paysagiste.

comme Prost pour Paris, ou des paysagistes comme Jacques Sgard ou Jean Challet dans le cadre des OREAM...

MD : Du plan Prost, il reste, en France, surtout l'accompagnement de quelques grandes voies routières dans une logique de *parkways*, qui sont une composante des systèmes de parc mais ne suffisent pas à les constituer. Toutes les grandes métropoles ont fait l'objet d'un plan de paysage afin de guider leur développement. Dans le cas de Paris, le dernier grand parc réalisé est le parc du Sausset au début des années 1980. On a laissé l'urbanisation occuper le terrain à tel point qu'aujourd'hui, même si on arrivait à relier entre elles les dernières taches vertes de l'agglomération parisienne, ça ne suffirait pas à faire quelque chose d'analogue aux grandes figures paysagères structurantes d'Olmsted. Il est d'usage de considérer que, sur une opération d'urbanisation, 30 % des surfaces doivent être dédiés aux espaces publics. Mais à l'exception de quelques grandes ZAC, on est généralement loin de ce chiffre.

Les seuls territoires où de tels paysages structurels sont encore envisageables sont ceux où l'urbanisation est relativement peu dense et dispersée, comme les anciens bassins miniers. Cette forme peu dense d'urbanisation propose potentiellement de véritables forêts habitées. À Euralens, dans l'ancien bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, nous

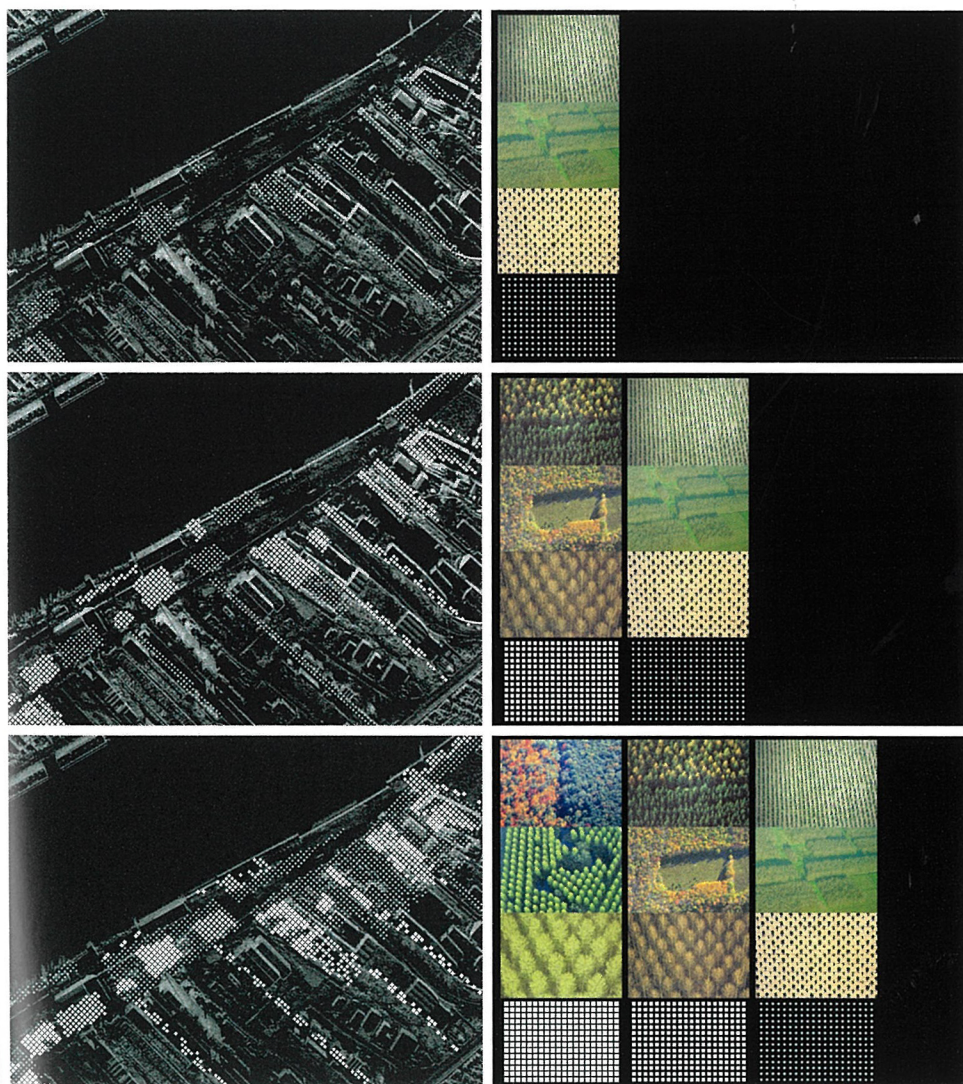
avons proposé un projet global de territoire à travers la Chaîne des parcs, une structure paysagère que les élus ont baptisée « archipel vert ». Dans une démarche de « révélation » plus que de « composition », nous avons considéré les cavaliers de mine en déshérence et les terrils comme autant de parcs et de liens en puissance. Il existe sur ce territoire 4 000 hectares d'espaces libres pour 600 000 habitants et cette faible densité permet bien des choses. Cette situation exceptionnelle légitime cette composition singulière, distincte de la pratique contemporaine, tout à fait fondée, en faveur d'une densification forte de l'habitat au nom de la préservation des sols agricoles et naturels.

Souvent, la marge de manœuvre se trouve principalement sur les très grandes surfaces occupées par les voiries, les espaces de stationnement et les innombrables délaissés qu'ils génèrent. Toujours à la recherche de cohérence territoriale, nous menons depuis une vingtaine d'années avec l'agence une réflexion sur la requalification des lisières périurbaines. Nous avons l'intuition qu'en donnant à ces lisières assez d'épaisseur pour devenir de véritables espaces publics, elles offriraient un « paysage intermédiaire » entre la ville et la campagne, pouvant concilier des pratiques et des usages qui font défaut dans chacun de ces deux mondes qui se tournent le dos. Bien des grands projets se réduisent finalement à de vagues parcs agricoles avec l'aménagement d'un faisceau de chemins à travers champs. Sur la mutation de l'espace agricole, nous sommes très en retard par rapport à d'autres pays européens comme la Suisse.

DD : Mais quel est le degré de faisabilité réel de ce nouveau genre de système de parcs ? Si ces idées semblent bien accueillies par les élus, elles peinent à se traduire concrètement sur le terrain. Les documents d'urbanisme dans le bassin minier, par exemple, n'ont pas entériné le principe d'un recentrement de l'urbain sur les espaces miniers et autorisent toujours une urbanisation en lotissements disséminés dans les champs.

MD : Les collectivités ne se sont, sans doute, pas encore emparées de cette figure paysagère pour envisager leur développement urbain à grande échelle. Cependant, l'existence de ces parcs progresse très vite. Il ne s'agit cependant pas d'une mise en œuvre classique. Réaliser ces systèmes de parcs, c'est d'abord faire prendre conscience aux multiples acteurs du territoire qu'ils travaillent sur la même grande figure paysagère et que les délaissés dont ils ont la charge peuvent facilement devenir un parc. Cela nécessite, au niveau des communes, de transférer l'effort financier et humain de gestion et d'entretien de l'espace, vers une mise en commun des moyens. Lorsque nous créons des parcs, leurs dessins ne sont d'ailleurs pas figés. Les conditions se transformant sans

cesse, nous n'envisageons jamais un lieu comme statique, mais nous le concevons toujours à travers une succession d'états. Les premières actions consistent souvent à répondre à des nécessités techniques comme la gestion des eaux, les compensations alternatives écologiques, les pré-plantations forestières et le tracé de grands chemins. Lorsque ces aménagements élémentaires ont généré des espaces accessibles et ouverts, les habitants s'en emparent alors même que les équipements du parc ne sont souvent pas encore réalisés.



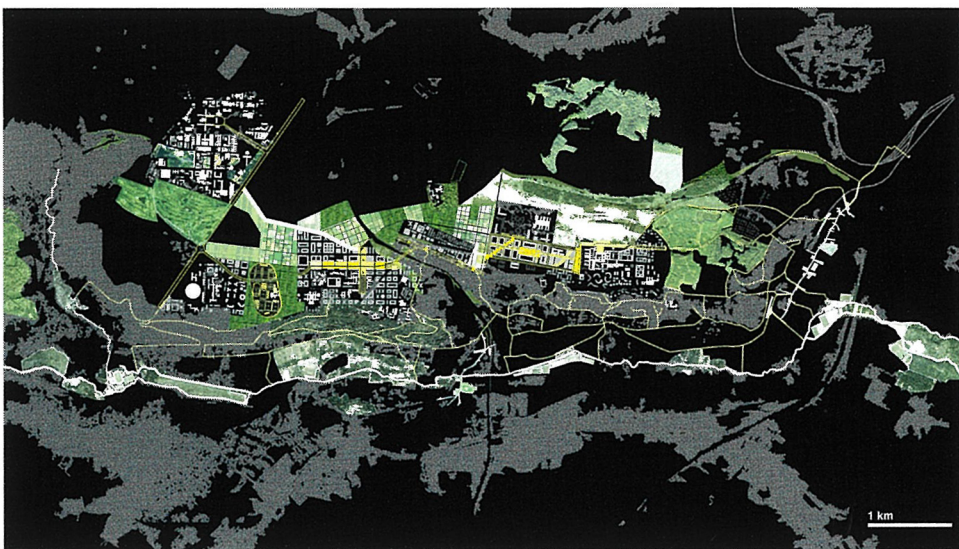


5. Vue à vol d'oiseau du parc des Angéliques à Bordeaux. © Mairie de Bordeaux/T. Sanson.

DD : C'est très optimiste et lié au caractère exceptionnel des friches minières. Quelles seraient les conditions à réunir dans les périphéries en transformation pour parvenir à de tels résultats ?

MD : Sans maîtrise foncière, il ne peut y avoir de grand projet de paysage. Et pour que cette maîtrise existe, il faut de grands établissements publics qui accompagnent dans le temps la mise en œuvre des schémas paysagers. Ces administrations peuvent sembler lourdes et complexes et paraissent une exception française, mais elles conditionnent l'effectivité de nos projets et ne sont pas soumises au rythme des échéances politiques. À Montpellier, nous travaillons depuis 1991 sur une vision paysagère continue malgré les changements politiques successifs. Je cite souvent cet autre exemple très parlant du parc aux Angéliques à Bordeaux : sur la rive droite de la Garonne, la métropole urbanisait 1 000 hectares à terme. Pour qu'un grand parc, le long de la Garonne, à l'échelle de ce fleuve, se substitue à la construction, j'ai démontré que 15 % de ces 1 000 hectares devaient nécessairement être dédiés au paysage. Et, en effet, 50 hectares ont été rendus inconstructibles et ont été acquis par la ville. Évidemment, les acquisitions foncières ont un coût. Mais le résultat contribue à une transformation radicale du centre-ville et de son fleuve dont profitent tous les Bordelais et plus particulièrement les habitants des nouveaux quartiers de la rive droite. Pourquoi une telle ambition est si rare ?

DD : Peut-être parce que la crise climatique a semé un doute profond sur le bien-fondé de l'urbanisation elle-même...



6. Saclay, Plans. © Agence MDP, M. Desvigne.

MD : Sans doute. Bien que venant moi-même de la campagne, j'aime les grandes villes, leur émulation, leur ouverture et la créativité qui s'y développe. Le développement urbain fait partie de ce monde et c'est à nous de faire en sorte que le paysage en soit un acteur indispensable. On observe un nombre croissant de paysagistes mandataires d'équipes pluridisciplinaires fédérées autour de cette conception de charpente paysagère. Le rôle du paysage semble désormais considéré par les maîtres d'ouvrage comme déterminant dans les études de territoire et de transformation urbaine.

Sur le plateau de Saclay, la prise en compte du paysage a déterminé de grands choix de localisation et de conception d'infrastructures comme celles de grandes formes urbaines. Il s'agissait là encore d'un processus de transformation qui vise la cohérence et l'ancrage dans le territoire. Par exemple, en densifiant la construction des quartiers, nous avons pu libérer une lisière de sept kilomètres de long entre le campus et la campagne environnante. Cette frange, cette lisière, ni tout à fait rurale, ni tout à fait urbaine, permet de gérer les eaux pluviales, de localiser les alternatives écologiques avec la création de zones humides ou de forêts. C'est toute une ingénierie écologique au service de la ville qui est mise en place. Finalement, certaines actions en faveur de la transition écologique, que j'estime substantielles, sont parfois peu considérées. Quand de grands bureaux d'ingénierie et d'architecture financent des recherches pour réduire le bilan carbone du secteur de la construction, on appelle ça du *greenwashing*, alors que c'est un excellent moyen d'agir.

La communication passe sous silence le travail discret que la plupart des paysagistes font, en préparant de futurs parcs et en préservant d'immenses surfaces. Ce travail-là est peu montré. Les médias et la communication politique sont friands d'images spectaculaires et immédiates, ce que ne produisent pas nos chantiers qui durent des décennies.

DD : Justement, ne faut-il pas craindre que ce besoin d'immédiateté par l'image ne motive une bonne part du succès que les grands schémas de paysage, tels que ceux que vous dessinez, obtiennent auprès des élus ? Ces cartes magnifiques peuvent donner le sentiment que le travail est déjà fait, et c'est bien en un sens ce que vous dites quand vous estimez que tout est déjà là, qu'il n'y a plus qu'à relier tout ça. L'image ne finit-elle pas par supplanter la mise en chantier ?

MD : Il y a toujours le risque que la représentation se substitue au réel. Cependant, ces représentations se fondent avec précision sur les singularités des paysages existants qu'elles transposent. Ce qui explique, en partie, le fait qu'elles se suffisent parfois à elles-mêmes. Elles proposent des visions plausibles et acceptables. Elles doivent aussi entraîner le désir de leur mise en œuvre.

Les enjeux d'aménagement contemporains concernent principalement des projets de transformation : la reconversion d'emprises industrielles léguées par le ^{xx}e siècle, la requalification des lisières agricoles et périurbaines à grande échelle, comme la nécessaire adaptation des villes denses au changement climatique. La prise en compte de l'existant est donc primordiale.

Quand le président de la région Nord-Pas-de-Calais, Daniel Percheron, a lancé Euralens, nous sommes montés sur le terroir de Fouquières-sous-Lens. De là-haut, on voyait bien que tout était déjà là. La Chaîne des parcs n'est pas « simplement » un parcours « vert » à mettre en vis-à-vis d'un projet urbain. Elle est issue d'une attention particulière portée à la nature complexe du paysage du bassin minier et à sa géographie.

Je trouve réjouissant ce moment de l'histoire de nos pratiques où la conscience de la transformation est déterminante. Paradoxalement, nous nous projetons dans un temps long, bien au-delà de celui des architectes, tout en étant extrêmement sensibles aux traces parfois infimes des préexistances. À l'inverse d'une soumission à l'immédiateté, c'est une sorte d'attention à l'histoire et de confiance résolue en l'avenir de nos villes dans leurs paysages.

Michel Desvigne est un paysagiste internationalement renommé pour son travail rigoureux et contemporain, ainsi que pour son travail de recherche. Il aide à voir les paysages, à comprendre les mécanismes qui leur donnent forme, à agir sur ces mécanismes afin de les transformer et leur donner du sens. Il obtient en 2011 le Grand Prix de l'urbanisme pour sa constante contribution à la réflexion sur la ville et le territoire. Sa pratique du temps long et des vastes transformations territoriales détermine une écriture élémentaire dont l'esthétique singulière s'empare des enjeux environnementaux.

Christophe Girot est architecte et paysagiste de formation californienne, né à Paris en 1957. Il a enseigné à Berkeley, à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSP) et à l'Eidgenössische Technische Hochschule (ETH) de Zürich, dont il est désormais professeur émérite depuis 2023. Il a gardé une petite pratique professionnelle à Zürich et passe son temps entre la Suisse et son jardin dans le Perche. Principale publication : *Le cours du paysage* (2016).

Sonia Keravel est paysagiste dplg, docteure de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et maîtresse de conférences HDR à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles. Au sein du Laboratoire de recherche en projet de paysage (LAREP), ses domaines de recherche sont la critique de projet et l'histoire du paysagisme, la spécificité de l'approche paysagère des espaces métropolitains et le rôle des représentations visuelles, notamment de la photographie, dans la pratique paysagiste. Elle est responsable de la section *Under the sky* qui développe une lecture critique des projets de paysage dans la revue européenne *JoLA* et fait partie du comité de pilotage du collectif Inventer le Grand Paris.

Anaïs Leger-Smith est ingénieure paysagiste et maîtresse de conférences à l'École nationale supérieure d'architecture de Toulouse où elle enseigne les conditions d'une pratique du projet ouverte aux milieux vivants et aux socio-écosystèmes territoriaux. Au sein du Laboratoire de recherche en architecture de Toulouse, elle codirige plusieurs programmes de recherche articulant paysage, architecture, biodiversité et territoire, sur l'urbanisme des milieux vivants, la métropole, les infrastructures vertes et systèmes de parc. Elle est éditrice pour la revue européenne *JoLA* et l'ouvrage triennal de critique en paysage *Landscape Architecture Europe*.

Jean-Baptiste Lestra est paysagiste dplg, diplômé de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles. Il exerce depuis 2003 en libéral au sein du collectif Itinéraire bis, entre maîtrise d'œuvre d'espaces publics urbains à dominante végétale (promenade de la gare à Villeurbanne, jardin Malraux à Lyon 5^e, square Saint-Cyr à Vaise, parc de Neyrac-les-Bains) et études urbaines et de paysage, notamment sur des espaces publics lyonnais emblématiques (parc Blandan, rives de Saône, esplanade Mandela). En lien avec quelques architectes, il a conçu les abords de plusieurs équipements publics et ensembles de